



BARÈME DES HONORAIRES

Applicables aux transactions 2024 :

Maisons, Appartements : <i>Avec un minimum forfaitaire de 7.000 € TTC</i>	6% TTC du prix
Terrains :	7% TTC du prix

Les honoraires de transactions s'entendent comme les pourcentage maximum applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié et incluent la TVA à 20%.

Applicables aux locations 2024 :

Locations saisonnières conciergerie :	25% TTC du prix
--	-----------------

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la TVA à 20%.

Habilitation et Garanties :

Agent commercial sous la Carte professionnelle délivrée sous le numéro CPI 6901 2022 000 000 059 par la Chambre de Commerce et d'Industrie conformément à la loi Hoguet n°70-9 du 2 janvier 1970 règlementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.